

Comment une voilée comme Latifa Ibn Ziaten peut-elle prendre la parole dans une classe ?

écrit par Maxime | 20 février 2016



Dans un des commentaires de [l'article](#) consacré à Latifa Ibn Ziaten, Patriote se demande s'il est normal qu'une voilée s'adresse à des enfants dans une de nos écoles : "Sur la photo au début de l'article on voit cette dame s'adressant a des élèves dans une école de la république avec un foulard islamique sur la tête , est-ce autorisé ? parce que sur cette photo j'ai l'impression de voir une ambassadrice de l'islam s'adressant aux enfants sous le regard bienveillant de cazeneuve et belkacem" .

Oui, Patriote, c'est autorisé car elle n'est pas agent public lorsqu'elle intervient... cependant, je m'interroge quant au recours possible à la notion de « collaborateur occasionnel du service public », à laquelle le Conseil d'Etat se réfère en matière de responsabilité administrative pour les assimiler aux agents permanents d'un service public

<http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/Les-decisions-les-plus-importantes-du-Conseil-d-Etat/21-juin-1895-Cames>

Par souci de cohérence, il faudrait appliquer les mêmes règles aux agents permanents comme aux occasionnels, surtout quand ils interviennent auprès d'enfants (en particulier dans le contexte de l'application de la loi de 2004 interdisant les signes religieux dans les écoles primaires quand ils sont ostensibles). Cela fait aussi songer au problème des mères voilées accompagnant les sorties scolaires.

<http://www.leparisien.fr/societe/un-tribunal-annule-l-interdiction-de-sortie-scolaire-pour-une-mere-voilee-09-06-2015-4847761.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr>

Le problème est résolu rapidement si on rattache le port de ce foulard non à la religion mais au deuil, comme le fait la Croix en disant qu'elle le porte depuis la mort de son fils :

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Latifa-Ibn-Ziaten-veut-defendre-son-honneur-devant-la-justice-2016-01-04-1399566>

C'est tout le problème de l'ambiguïté du port du foulard ou du voile puisqu'il peut symboliser différentes choses...(1)

(1)Note de Christine Tasin

Désolée mais en France le foulard n'est pas et n'a jamais été un symbole de deuil. Elle raconte n'importe quoi. Et les foulard, voile, hidjab, niqab, burka... ne signifient qu'une chose *"je suis musulmane, chasse gardée de mon maître, j'impose mes convictions à tous et je vous emmerde."*